



**FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATION
SCOLAIRE 2023-2024**

Réservé à
l'administration
Quotient Familial :

A RENDRE AVANT LE 1^{er} JUIN 2023

L'inscription concerne chaque enfant susceptible de fréquenter, même exceptionnellement, la restauration scolaire. Seuls les dossiers complets sont acceptés : datés, signés, lisibles et justificatifs joints.

Date butoir du 15 août 2023 pour bénéficier de la restauration scolaire à la rentrée (sauf les nouveaux arrivants). **Après cette date, un délai d'une semaine d'instruction du dossier sera nécessaire, après la rentrée scolaire, avant le démarrage de la prise de repas.**

Le service éducation est ouvert les lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et mercredi, vendredi de 13h30 à 17h.

INSCRITS DE LA FAMILLE				
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
Nom :				
Prénom :				
Né le :				
Future classe :				
Pratique alimentaire	Sans porc <input type="checkbox"/> Sans viande <input type="checkbox"/>			
P.A.I (à fournir) Si oui lequel				
Allergie : si oui laquelle				

Attention : pour tout enfant devant suivre un protocole d'accompagnement individuel (P.A.I), veuillez à fournir le protocole, la trousse indispensable **8 jours** avant la rentrée scolaire afin que votre enfant puisse bénéficier du service.

Fréquentation régulière (cocher les cases) :

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

Autres fréquentations :

Notez les jours de présence de votre (vos) enfant(s) ci-après :

les :

Garde alterné :

Semaines paires : mère père Semaines impaires : mère père

Les tarifs restauration scolaire :

Repas mensuels	Prix unitaires Maternelles	Prix unitaires Elémentaires
4 jours	2.20 €	2.40 €
3 jours	2.25 €	2.45 €
Moins de 3 jours	2.30 €	2.50 €

A la rentrée scolaire 2023-24 :

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés, sous réserve de l'application d'une tarification sociale du prix du repas. Un barème sera établi en fonction de votre quotient familial.

Pour toute inscription ou modification, il est nécessaire de prévenir **8 jours** avant la date requise.
Toute inscription hors délai d'une semaine, sera facturée au prix du repas exceptionnel de **5.00 €**.

Mode de paiement : Espèces Chèque CB sur place paiement en ligne

Chèque à établir à l'ordre du Trésor Public.

Responsables légaux :

Parent 1	Parent 2
M. Mme.	M. Mme.
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse (si différente):
Tél mobile :	Tél mobile :
Mail :	Mail :
Numéro C.A.F obligatoire :	

Situation de famille :

Mariés séparés concubin divorcés pacsés veuf (ve) célibataire

En cas de séparation ou divorce qui a la charge de (s) l'enfant(s) ?

Personnes autorisées à récupérer l'enfant			
NOM	PRENOM	NUMERO DE TELEPHONE	LIEN DE PARENTE

- Pièces à fournir :** - Copie du livret de famille
- **Attestation CAF du quotient familial (téléchargeable sur votre compte personnel caf.fr) ou la dernière attestation d'avis imposition.**
- Un justificatif de domicile (quittance EDF, Eau, Taxe Foncière ou téléphone fixe)
- Attestation d'assurance avec extension extra-scolaire
- P.A.I avec trousse de médicaments **8 jours avant la rentrée**

Attention :

- Repas exceptionnel autorisé sur réservation au minimum un jour avant auprès du bureau cantine :**
Mail : bureaucantine@mallemort13.fr
Tél : 04 90 59 47 26 ou 04 90 59 11 05 touche 6
- Pour tout enfant devant suivre un Protocole d'Accompagnement Individuel (P.A.I), veillez à Fournir le protocole, la trousse de médicaments indispensable 8 jours avant la rentrée scolaire afin que votre enfant puisse bénéficier du service.**



Vous trouverez sur le portail famille (et sur le site de la commune), le règlement de la restauration scolaire 2023-2024. Celui-ci sera à votre disposition au service Education à votre demande.

j'ai pris connaissance du règlement de la restauration scolaire.

Autorisation de photographe, exploiter l'image et diffuser l'image

J'(nous) autorise (ons) Je (nous) n'autorise (ons) pas
la municipalité de Mallemort à photographe sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon (mes) enfant(s)

- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) aux fins d'un document à diffusion municipale (journal, magazine d'information ou exposition...)

- à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) sur le site internet de la mairie pour l'année scolaire et civile 2023- 2024.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s), notamment dans un but commercial ou public.

Nous certifions exacts les renseignements portés sur ce dossier.

Fait à..... , le

Signature des tuteurs légaux :